

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;
- Considérant les besoins du service des parkings de procéder au remplacement de la caisse automatique du parking de VERDUN Surface suite au vandalisme qui s'est déroulé le 01/01/2022 ;
- Vu l'estimation du besoin inférieure au seuil de procédure de 25 000 € HT, la demande de devis réalisée pour le remplacement de la caisse automatique et le fait que ce matériel ne peut être fourni que par la société ORBILITY puisque faisant partie du système péager des parkings de la ville mis en place par cette entreprise ;
- Considérant que la proposition de l'entreprise ORBILITY situé au 10-12 Boulevard Louise Michel Batiment B1 92230 Gennevilliers est apparue comme économiquement intéressante pour la collectivité et répond de manière satisfaisante à ses besoins ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour le remplacement de la caisse automatique du Parking de Verdun Surface selon devis N° DP 0004-22 du 04/01/2022 proposé par la société ORBILITY situé au 10-12 Boulevard Louise Michel Batiment B1 92230 Gennevilliers.

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant de 19 823,93 € HT (soit 23 788,72 € TTC).

Le marché est conclu pour une durée de livraison de quatre mois.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des parkings 2022 de la ville de GAP, article 2313 nomenclature T99.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

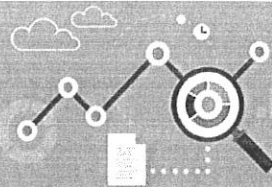
FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 15 SEPTEMBRE 2022

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 11/10/2022
Publié ou notifié le : 11/10/2022



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_09_346
Date de la décision :	2022-09-15 00:00:00+02
Objet :	REPLACEMENT DE LA CAISSE AUTOMATIQUE DU PARKING VERDUN
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20220915-D2022_09_346-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20220915-D2022_09_346-AI-1-1_0.xml	text/xml	882
Nom original :		
D_11448.pdf	application/pdf	86007
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20220915-D2022_09_346-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	86007

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 octobre 2022 à 10h26min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 octobre 2022 à 10h26min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 octobre 2022 à 10h37min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 octobre 2022 à 10h42min49s	Reçu par le MI le 2022-10-11

